

Aperçu des activités du Comité Suisse occidentale de l'ASPAN entre février 1977 et août 1978

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **51 (1978)**

Heft 10

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Aperçu des activités du Comité Suisse occidentale de l'ASPAN

entre février 1977 et août 1978

Bureau:

MM. Eric Choisy, président;
Francis Bertherin, vice-président;
Pierre Debrot, secrétaire;
Pierre Grand, trésorier.

Aménagement du territoire

Le comité propose et obtient l'affiliation des membres ASPAN du nouveau canton du Jura au Groupe SO. MM. Faivre et Bregnard sont accueillis comme représentants de la nouvelle région romande au sein de notre comité, qui se plaît à reconnaître le caractère progressiste des dispositions sur l'aménagement du territoire contenues dans la nouvelle législation jurassienne.

Les différents groupes régionaux de l'ASPAN sont appelés à une concertation plus intensive, en particulier à propos des actions à entreprendre au lendemain du refus de la LFAT. Il apparaît que les groupes régionaux sont fort diversement actifs selon les cas et qu'un travail particulièrement efficace peut être entrepris à l'échelle du micro-territoire (district). L'absence d'une coordination optimale se fait sentir parfois dans les relations entre le Groupe SO et l'ASPAN suisse, où se manifeste une certaine sous-représentativité des Romands. Le nouveau projet de LFAT recueille une approbation quasi générale des membres ASPAN, en dépit des différences sémantiques résultant des adaptations de textes allemands et français. Certaines imprécisions dans la formulation doivent être tenues pour le souci du législateur d'aménager une marge d'interprétation et de manœuvre selon les cas et les régions considérées. La discussion au sein du Comité SO se rapporte davantage aux termes em-

ployés dans le projet de loi qu'à ses finalités, dont on s'accorde à reconnaître le bien-fondé et l'opportunité d'une application différenciée selon les régions du pays.

Le Comité SO crée plusieurs commissions pour s'occuper respectivement de l'organisation des manifestations futures, de l'examen des projets routiers et des relations de l'ASPAN-SO avec son organe de presse attiré, la revue *Habitation* (en faveur de laquelle on souhaite des suggestions relatives à des thèmes rédactionnels). Les commissions instituées permettront en outre d'élargir l'éventail des activités du Groupe SO, qui se préoccupera notamment de la révision périodique des plans d'aménagement et de la légitimité des mesures de protection applicables au patrimoine immobilier.

Les finances du Groupe SO, sans être considérables, permettent d'entreprendre chaque année quelques actions d'information pour la bonne cause d'un aménagement rationnel et cohérent du territoire suisse.

Manifestations diverses

Journée d'information à Villars-sur-Ollon, le 17 juin 1977, sur les stations touristiques d'altitude à partir des exemples de:

- Verbier (station intégrée à une région);
- Anzère (station nouvelle à prédominance d'habitation collective);
- Alpe-des-Chaux (station nouvelle à prédominance d'habitation individuelle).

Visite des installations de l'Alpe-des-Chaux au-dessus de Gryon.

Au cours d'une séance, le 15 août 1977, l'ASPAN-Centrale, sous la direction de son nouveau président Tschäpät, aborde les dispositions de la future législation sur l'aménagement du territoire.

L'ASPAN-SO apporte son soutien au congrès FIUHAT (Fédération internationale de l'urbanisme, de l'habitation et de l'aménagement du territoire) de Genève, en septembre 1977, en mettant à disposition l'exposition sur l'aménagement du territoire réalisée en 1975, et en diffusant deux textes dans le cahier spécial de *Habitation*, par la plume de son président et secrétaire.

L'assemblée générale du 21 octobre 1977, à Neuchâtel, est combinée avec une journée d'information sur la navigation fluviale Rhône-Rhin. Des exposés présentent les travaux effectués de part et d'autre du Jura.

Journée d'information sur l'expropriation matérielle (et foncière), à Lausanne, le 11 mai 1978. Les perspectives économique, juridique et relative à la planification composent les trois volets d'information.

G. Barbey

Lausanne, le 25 juillet 1978.

bourgoz

création, entretien
plantations, pépinières
aménagements extérieurs
dallages, pavage, murets
travaux forestiers



jardins

Rue du Centre 86
1025 Saint-Sulpice
Tél. 021 34 52 18